

# **MONTAGE D'UNE EXPOSITION SUR L'HOSPICE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

## **OBJECTIFS :**

Cette exposition ne pouvait être menée à son terme par manque de temps. C'est la démarche qui importe ici. Elle m'a permis d'approcher de plus près le processus d'élaboration d'une exposition à partir d'un fonds d'archives précis : les archives communales (BB1, CC2-3-4, 1G5); les archives de l'hospice (B1, A1, G1, E1, Q1, L1, F1) et délibérations post-révolutionnaires du bureau; cartulaire de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, J. de Font Réaulx; inventaire de l'hospice 1Q6 pour les relations avec la mairie et MN7 pour le bâtiment; les archives privées.

- **Dans un premier temps :**

consultation des documents concernant l'hospice aux archives municipales.

- **Puis :**

élaboration d'un plan sommaire.

rédaction des textes et choix des documents à présenter lors de l'exposition.

définition des recherches complémentaires qui pourraient enrichir le sujet.

## **LE PLAN DETAILLE :**

1. L'hospice de Saint-Paul-Trois-Châteaux : bâtiment (7)	2
2. Statut de la confrérie	2
3. Fonctionnement : le personnel	2
4. Fonctionnement : les moyens	3
5. Les pensionnaires	3

## **1. L'hospice de Saint-Paul-Trois-Châteaux : bâtiment (7)**

### **- Jusqu'en 1791 :**

Les documents relatifs au premier hôpital de Saint-Paul-Trois-Châteaux manquent. Néanmoins on peut affirmer qu'un établissement ayant pour fonction d'accueillir le malade existait déjà au XVI<sup>ème</sup> siècle, puisqu'en 1601 on décide de réaménager l'ancien hôpital. L'hospice occupera plusieurs lieux successifs. En 1677, les recteurs s'établissent à côté du cimetière et de la cathédrale. En 1685, le bureau de l'hôpital délibère sur la construction d'un nouvel édifice sur l'emplacement de l'ancien. Il aurait été construit avec les pierres de l'ancien hôpital et celles du Temple détruit (suite à la révocation de l'édit de Nantes) (1). En 1727, le cadastre communal nous indique que l'hôpital, qui apparaît comme possession des recteurs des pauvres, est constitué d'une maison, basse-cour, écurie, et jardin.

### **- De 1791 à nos jours :**

1851 : la toiture menace ruine.

1853 : construction d'un nouveau bâtiment (2).

1856 : une salle supplémentaire.

1890 : acquisition d'un jardin.

1950 : installation du chauffage central.

1960-1968 : Hospice entièrement réaménagé.

## **2. Statut de la confrérie**

1659 : les statuts de la confrérie pour le secours des pauvres honteux et de l'hôpital sont codifiés (3). Les oeuvres spirituelles sont d'enseigner les ignorants, de corriger les pêcheurs, de conseiller ceux qui en ont besoin, de consoler les affligés, d'endurer patiemment les injures, de pardonner les offenses, de prier pour les vivants et pour les morts et pour ceux qui nous persécutent; les oeuvres temporelles sont de repaître ceux qui ont faim, de donner à boire à ceux qui ont soif, de loger les pèlerins et les étrangers, de vêtir ceux qui sont nus, de visiter les malades et les prisonniers, de racheter les captifs et d'ensevelir les morts. Les statuts furent approuvés par les évêques de 1659 à 1715.

## **3. Fonctionnement : le personnel**

Ils sont de trois types :

1. Les religieux : jusqu'en 1791, l'évêque est le protecteur et bienfaiteur principal de l'hôpital. En 1789, les textes mentionnent une association de dames charitables chargée d'aider l'hôpital mais qui n'en dirige pas le fonctionnement. On note également la présence d'un curé, d'un archidiacre, de chanoines et de soeurs du saint Sacrement de Valence. En effet, en 1870, elles sont quatre soeurs nourries et logées en échange de la gestion, du gouvernement et de l'enseignement. Ce n'est qu'en 1857 et 1859 qu'elles donneront leur démission.
2. Les civils : dès la disparition de l'évêque et du pouvoir royal, le maire prend la présidence du bureau aidé de deux officiers municipaux, du curé et du juge de Paix. Puis au début du XIX<sup>ème</sup> siècle les affaires de l'hôpital sont sous la tutelle du sous-préfet de chaque arrondissement communal.

3. Les nobles : nous retrouvons, dans les documents, mentionnés des noms d'hommes illustres de Saint-Paul-Trois-Châteaux : La Roche d'Eurre, Payan, Audiffret. Ces hommes participaient, par leur contribution, à la vie de l'hôpital.

#### **4. Fonctionnement : les moyens**

- Acquisition de biens : mobilier (8) et immobilier.
- Revenus : pensions, legs (9), dons extérieurs, ventes, aliénations, subventions, prêts.
- Gestion : justification des comptes, livres de comptes, inventaires des biens.

#### **5. Les pensionnaires**

L'hôpital est une fondation charitable. Les pensionnaires en sont les premiers bénéficiaires. Ils y reçoivent les soins qui leurs sont dus. Les moins démunis versent une pension. Ils peuvent à leur mort léguer leur bien par testament (4). Pour l'aspect pratique, l'hôpital fait l'inventaire de ses patients et note les sorties et entrées de chacun (5). Ceci permet de justifier les ressources de l'institution et, éventuellement, de demander des subventions (6). De plus, le cimetière se trouve à côté du bâtiment et donc simplifie la mise en terre.

#### **CHOIX D'ILLUSTRATIONS POUR ACCOMPAGNER LE TEXTE :**

- (1) Carte postale représentant l'hôtel-Dieu avec le portail du Temple.
- (2) Lettre du notaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux concernant le nouveau bâtiment.
- (3) Texte de 1659-1766 énonçant les statuts de la confrérie.
- (4) Lettre du maire de Pierrelate au maire de Saint-Paul sur le lègue d'une pensionnaire.
- (5) Inventaire de 1757 à 1792 des entrées et sorties des pensionnaires (livres intéressants à exposer).
- (6) Lettre du maire de Saint-Paul au sous-préfet de Montélimar sur le nombre d'infirmes ou incurables à l'hospice.
- (7) Extrait de cadastre de 1746 sur trace de bâti.
- (8) Inventaire mobilier.
- (9) Texte sur legs à l'hôpital.

#### **RECHERCHES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES :**

Déjà aux archives de Saint-Paul : la série J, fonds divers de l'ancien régime, pour des illustrations. Ensuite, aux archives départementales : la série C, intendance du Dauphiné, pour l'aspect financier; la série 2O, biens et bâtiments communaux, pour une éventuelle comparaison avec d'autres hospices; série 22 et 23 G, archives de l'évêché, afin de comprendre un peu mieux le fonctionnement de ces institutions, à l'origine, religieuses.

On pourrait également rechercher si des travaux d'étude ont été fait sur la question ou consulter des ouvrages plus généraux sans se détourner de l'objectif initial.

En ce qui concerne l'iconographie, quelques photos, portraits ou encore cartes postales anciennes peuvent venir animer les documents plus administratifs.